

Victoire pour le Comité Action Palestine : le Conseil d'Etat annule la dissolution de l'association !

le 29 avril 2022

Le Conseil d'Etat, par une décision historique, a administré un camouflet au gouvernement français. Contrairement aux griefs du ministère de l'Intérieur assimilant l'antisionisme du Comité Action Palestine à de l'antisémitisme et à de l'incitation au terrorisme, le Conseil d'Etat a considéré que la dissolution de l'association relevait d'une atteinte grave à la liberté d'expression et d'association.

Cette victoire n'est pas seulement la nôtre. Elle est celle de tous les militants antisionistes sincères. Elle est celle de tous ceux qui se sacrifient pour la libération de la Palestine.

Lors de l'audience, le Comité Action Palestine ne s'est pas renié. Il a porté haut et fort les revendications du peuple palestinien et de ses principales organisations. Il a tenu à préciser, conformément à sa charte, que le Comité Action Palestine soutient la résistance du peuple palestinien sous toutes ses formes. Il a rappelé le principe non négociable de la souveraineté des peuples palestinien, libanais, afghan...

Ce fut un honneur pour le Comité Action Palestine d'exprimer devant les juges l'intolérable situation de notre camarade Georges Ibrahim Abdallah et de rappeler les massacres sionistes, en insistant sur ceux de Sabra et Chatila.

Nous tenons à remercier très sincèrement tous nos soutiens,
notamment la Campagne Unitaire pour la Libération de Georges
Ibrahim Abdallah
et l'International Solidarity Movement.

Finalement nous souhaitons dédier cette victoire au peuple
palestinien et à sa lutte. Cette lutte est notre boussole et
nous n'en dévierons pas d'un iota.

Force et Victoire au Peuple palestinien !